



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 17 mars 2025 à 16 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire suppléant M. Claude Benjamin, formant quorum. Était également présente M^{me} et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe et greffière adjointe. M. Patrick Melchior et M^{mes} Sylvie Ouellette et Marielle Benoit, directrice générale et greffière sont absents.

Première période de questions

La personne présente ne s'exprime pas.

2025-134 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2025-135 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2025-136 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2025

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale adjointe et greffière adjointe soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2025.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Loisirs, culture et tourisme

2025-137 Aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Uldège-Fortin - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 6 mars 2025 et analyse de conformité administrative datée du 11 mars 2025.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, six soumissions ont été déposées comme suit :



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Installations Jeux-tec inc.	391 739,37 \$
GJ Ménard inc.	416 413,59 \$
Gestion Dexsen inc.	449 558 \$
Réalisation Dynamique inc.	457 776,24 \$
Bertrand Ostiguy inc.	496 692 \$
Irriglobe inc.	526 766,01 \$

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Uldège-Fortin soit octroyé à la compagnie Installations Jeux-tec inc. au coût de 391 739,37 \$, incluant les taxes.

QUE le solde de cette dépense faisant l'objet de l'octroi d'une subvention de 277 831,51 \$, soit imputé au poste budgétaire 22-700-00-721 et financé par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Seconde période de questions

La personne présente ne s'exprime pas.

Sur proposition du président, la séance est levée à 16 h 01.

Roxanne Roy Landry, MAP
Directrice générale adjointe
et greffière adjointe

Claude Benjamin
Maire suppléant